



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 18 FÉVRIER 2026
À 18 h 00

Délibération 2026 / 11
(11^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : 27
Présents : 20
Votants : 23

Date de l'envoi et de la
publication de la
convocation :
12 février 2026

Date de publication :
20 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 février à 18 h. Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : Michel SYLVESTRE, Maria de Fatima RUAUD, Christian DELEUZE, Martine MICHAUX, Roland PUECH, Vincent ROUQUIE, Françoise GARRIGUES, Daniel GARBE, Solange MAIGNE, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Pierrick MAZEYRAC, Philippe BRAMOND, Marie-José ELIAS, Francis CHAVET-JABOT, Sylvie ALIBERT, Michel GROUGEARD, Lydia BALLARIN, Alain VERTES, Jean-Claude SERMET.

Absents représentés : Hélène BACH (donne pouvoir à Christian DELEUZE), Michelle POIRRIER (donne pouvoir à Françoise GARRIGUES), Alain PELIGRY (donne pouvoir à Martine MICHAUX), Yoan CASTAGNE (donne pouvoir à Frédéric LAVERGNE).

Absent excusé :

Absents : Stéphane COQUEAU, Pascale THEPAULT, Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE, Alain PELIGRY.

Secrétaire de Séance : Maria de Fatima RUAUD.

Objet : Cession d'une portion de parcelle communale à madame Béatrice THIEBAUD et monsieur Olivier MARCHAND.

Monsieur Roland PUECH, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme, explique à l'assemblée la demande d'acquisition d'une portion de la parcelle G 3111 faite par madame Béatrice THIEBAUD et monsieur Olivier MARCHAND.

Propriétaires de la parcelle attenante, madame Béatrice THIEBAUD et monsieur Olivier MARCHAND souhaitent acquérir la bande de terrain contiguë à leur propriété et non intégrée à la rampe d'accès au bâtiment des Tilleuls et constituant, pour l'instant, une zone non entretenue.

Vu la demande de madame Béatrice THIEBAUD et monsieur Olivier MARCHAND relative à la demande d'acquisition de la parcelle G 3111 attenante à leur propriété ;

Vu l'avis du Domaine du 27 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission travaux et urbanisme du 17 novembre 2025 ;

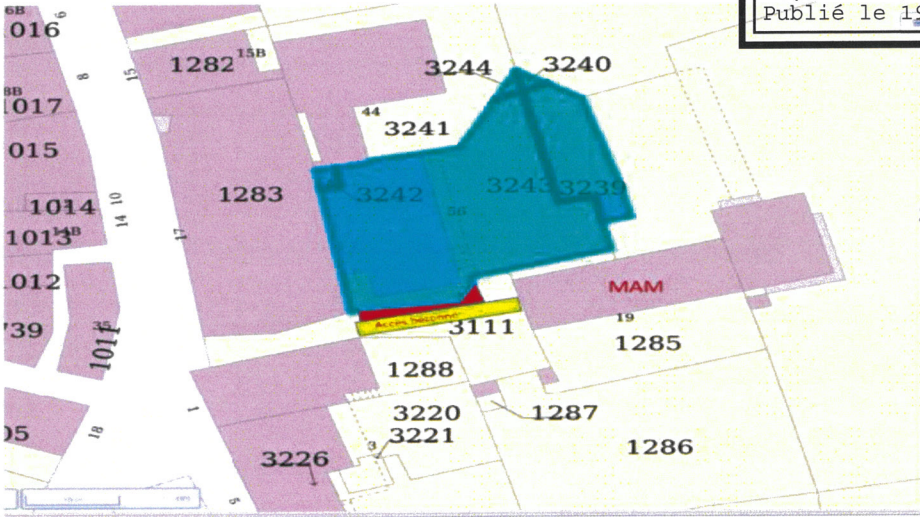
Vu la proposition de la commission finances du 2 décembre 2025 d'une cession pour un montant de 60 € ;

Vu le bornage effectué le 11 février 2026 ;

Considérant que la portion de la parcelle G 3111 de 10 m² n'a pas été intégrée dans l'aménagement de la rampe d'accès au bâtiment des Tilleuls et que la Commune n'en aura aucun usage ;

AR Prefecture

046-214601288-20260218-2026_11-DE
Reçu le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**,

- **décide** la vente d'une portion de 10 m² issue de la parcelle G3111 au profit de madame Béatrice THIEBAUD et monsieur Olivier MARCHAND ;
- **fixe** le prix de vente à 60 € ;
- **demande** expressément à l'acquéreur qu'un acte authentique de vente (passation d'un acte notarié) soit signé avec la Commune dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification qui lui sera faite de la présente délibération ;
- **décide** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à l'affaire citée.

Étant intéressé à l'affaire, Monsieur VERTES n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Vote :

Pour (22) : Michel SYLVESTRE, Maria de Fatima RUAUD, Christian DELEUZE, Martine MICHAUX, Roland PUECH, Vincent ROUQUIE, Françoise GARRIGUES, Daniel GARBE, Solange MAIGNE, Frédéric LAVERGNE, Yvette BORIS, Pierrick MAZEYRAC, Philippe BRAMOND, Marie-José ELIAS, Francis CHAVET-JABOT, Sylvie ALIBERT, Michel GROUGEARD, Lydia BALLARIN, Hélène BACH, Michelle POIRRIER, Alain PELIGRY, Yoan CASTAGNE.

Abstention (1) : Jean-Claude SERMET.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Maria de Fatima RUAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maria de Fatima RUAUD', written over a horizontal line.

Le Maire,

Michel SYLVESTRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel SYLVESTRE', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular blue official stamp of the Mayor of Gramat, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE GRAMAT' and '(65)'. The stamp also includes the number '18' at the bottom.